

①⑨ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
COURBEVOIE

①① N° de publication : **3 122 979**  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)  
②① N° d'enregistrement national : **21 05204**  
⑤① Int Cl<sup>8</sup> : **A 45 D 40/00 (2020.12), A 45 D 97/00**

①② **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION** **A1**

②② Date de dépôt : 19.05.21.

③③ Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 25.11.22 Bulletin 22/47.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du  
présent fascicule*

⑥① Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦① Demandeur(s) : SAGEM NETWORKS SAS — FR.

⑦② Inventeur(s) : MERRAN Yann.

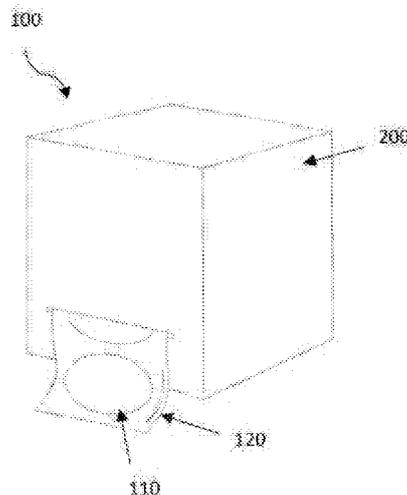
⑦③ Titulaire(s) : SAGEM NETWORKS SAS.

⑧④ **Dispositif cosmétique pour application cutanée.**

⑧⑦ L'invention concerne un dispositif cosmétique (100)  
pour application cutanée. Il comprend une étiquette (110) au-

tocollante et un film support (120) de l'étiquette (110) autocollante sur lequel elle est collée grâce à une couche de colle

(130).  
Il est essentiellement caractérisé en ce que l'étiquette  
(110) est un film biodégradable.  
Figure pour l'abrégé : Fig. 1



FR 3 122 979 - A1



## Description

### **Titre de l'invention : Dispositif cosmétique pour application cutanée.**

[0001] La présente invention concerne le domaine de la cosmétologie et en particulier celui de la beauté.

[0002] Pour qu'un produit cosmétique soit mis sur le marché, il est courant que celui-ci subisse un certain nombre de tests préalablement à la mise sur le marché, afin de vérifier par exemple qu'il ne présente aucune toxicité pour la peau de l'utilisateur / utilisatrice, ci-après « utilisateur » par concision.

[0003] Par exemple, on connaît des tests de durabilité, des tests d'innocuité, des tests d'irritation, des tests d'efficacité, etc.

[0004] Une fois mis sur le marché, un utilisateur peut souhaiter tester le produit cosmétique, notamment pour des raisons esthétiques.

[0005] A cet effet, par exemple pour tester un rouge à lèvres, l'utilisateur applique le bâton de rouge à lèvres sur sa main et non sur ses lèvres, pour des raisons évidentes d'hygiène.

[0006] En outre, il doit ensuite notamment se nettoyer la main avec un coton à usage unique et un lait démaquillant. Cela représente une perte de temps et l'usage de coton à usage unique, généralement un produit d'importation provenant de pays lointains, est une solution peu respectueuse de l'écologie (culture du coton, transport sur des milliers de kilomètres, usage unique, pas de recyclage du coton, gestion des déchets).

[0007] Or, si cette pratique était courante jusqu'à il y a peu, il est apparu que certains virus, en particulier les virus de la classe COVID-19, incluant les variants, sont hautement transmissibles notamment par les mains.

[0008] Par conséquent, il devient souhaitable, voire obligatoire, d'utiliser des gels hydroalcooliques. Mais ceux-ci peuvent interagir avec les cosmétiques à tester, et il est parfois interdit de toucher certains produits.

[0009] Ainsi, un utilisateur n'a plus la possibilité de tester directement un produit cosmétique sur sa peau avant achat, ce qui n'est pas souhaitable.

[0010] Il apparaît donc un besoin de pouvoir tester au moins la couleur d'un produit cosmétique sur la peau d'un utilisateur, de manière sûre d'un point de vue sanitaire.

### **Résumé de l'invention**

[0011] La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients.

[0012] En particulier, l'invention concerne selon un premier de ses objets ; un dispositif cosmétique (100) pour application cutanée, comprenant une étiquette (110) auto-collante et un film support (120) de l'étiquette (110) autocollante sur lequel elle est collée grâce à une couche de colle (130).

[0013] Il est essentiellement caractérisé en ce que l'étiquette (110) est un film biodégradable.

- [0014] Dans un mode de réalisation, la colle (130) de l'étiquette (110) autocollante est une colle dermique.
- [0015] En particulier, la colle dermique est une colle médicale.
- [0016] Dans un mode de réalisation, le film support (120) comprend une pluralité d'étiquettes (110) autocollantes, et dans lequel chaque étiquette (110) autocollante est détachable du film support (120) individuellement.
- [0017] Dans un mode de réalisation, le film support (120) se présente sous la forme d'un rouleau.
- [0018] Dans un mode de réalisation, le film support (120) se présente sous la forme soit d'un ruban comprenant un ensemble de portions, de préférence prédécoupées, selon un pliage en Z, chaque portion supportant au moins une étiquette (110) autocollante respective ; soit d'un ensemble de feuilles individuelles, chaque feuille étant repliée sur elle-même et supportant au moins une étiquette (110) autocollante respective, les feuilles individuelles étant empilées en quinconce dans le dévidoir (200) de sorte à générer un dévidoir (200) feuille à feuille.
- [0019] Dans un mode de réalisation, le film support (120) présente un ensemble de prédécoupes (121), chaque portion de film support (120) entre deux prédécoupes (121) consécutives supportant soit un ensemble d'au moins une étiquette (110) autocollante ; soit une partie d'une étiquette (110) autocollante et une partie d'une autre étiquette (110) autocollante.
- [0020] Dans un mode de réalisation, on prévoit en outre un dévidoir (200), le dévidoir (200) comprenant le film support (120).
- [0021] Dans un mode de réalisation, l'étiquette (110) autocollante est translucide ou transparente.
- [0022] Selon un autre de ses objets, l'invention concerne un procédé de test d'un produit cosmétique, comprenant des étapes consistant à :
- Détacher une étiquette (110) autocollante d'un film support (120) sur lequel elle est collée, le film support (120) étant compris dans un dévidoir (200) du dispositif cosmétique (100) selon l'invention ;
  - Coller ladite étiquette (110) autocollante sur la peau d'un utilisateur ;
  - Appliquer sur l'étiquette (110) autocollante un produit cosmétique ;
  - Détacher ladite étiquette (110) autocollante de la peau dudit utilisateur ;
  - Jeter ladite étiquette (110) autocollante dans un récipient.
- [0023] Dans un mode de réalisation, on prévoit en outre une étape consistant recycler ou composter au moins l'un parmi :
- une étiquette (110) autocollante ;
  - tout ou partie du film support (120).

## DESCRIPTION DES FIGURES

- [0024] [Fig.1] illustre un mode de réalisation d'un dispositif selon l'invention,
- [0025] [Fig.2] illustre un film multicouche selon l'invention,
- [0026] [Fig.3] illustre une coupe transversale d'un film multicouche selon l'invention,
- [0027] [Fig.4] illustre un agencement feuille à feuille d'étiquettes autocollantes selon l'invention,
- [0028] [Fig.5] illustre un rouleau d'étiquettes autocollantes selon l'invention,
- [0029] [Fig.6] illustre un pliage en Z d'un film support d'étiquettes autocollantes selon l'invention,
- [0030] [Fig.7] illustre un mode de réalisation d'un film multicouche prédécoupé selon l'invention,
- [0031] [Fig.8] illustre un autre mode de réalisation d'un film multicouche prédécoupé selon l'invention,
- [0032] [Fig.9] illustre un autre mode de réalisation d'un film multicouche prédécoupé selon l'invention.

## DESCRIPTION DETAILLEE

- [0033] Au sens de la présente invention, on entend par :
- « étiquette » un morceau de matière sur lequel on peut écrire ou dessiner, ou déposer un produit cosmétique ;
  - « étiquette autocollante » une étiquette munie d'un film de colle dermique, c'est-à-dire destiné à être collée temporairement sur de la peau ;
  - « film multicouche » un film support comprenant au moins une étiquette autocollante.
- [0034] Comme exposé ci-après, la présente invention est tout à fait originale en ce qu'elle combine des matières premières issues de la technologie médicale (colle médicale) et des matières premières issues de l'agro-alimentaire (film alimentaire).
- [0035] Sur le plan écologique et économique, la présente invention a l'avantage d'être développée en France, ce qui limite l'impact écologique.
- [0036] Il est tout d'abord fait référence à la [Fig.1] qui illustre un mode de réalisation d'un dispositif cosmétique 100 selon l'invention.
- [0037] Le dispositif cosmétique 100 comprend de préférence un dévidoir 200, qui se présente ici sous la forme de boîte.
- [0038] En l'espèce, le dévidoir 200 présente une forme de parallélépipède rectangle. Cet exemple est non limitatif et d'autres formes sont possibles pourvu que le dévidoir 200 comprenne une fente rectiligne par laquelle le film multicouche 140 selon l'invention peut passer.
- [0039] Dans le cas illustré sur la [Fig.3], les étiquettes 110 autocollantes sont collées sur un

film support 120 de sorte à créer un film multicouche 140.

- [0040] Comme décrit ultérieurement, le film multicouche 140 peut être enroulé sur lui-même. Le film multicouche 140 enroulé sur lui-même peut être disposé dans le dévidoir 200 de sorte qu'une extrémité du film multicouche 140 dépasse du dévidoir 200 afin de pouvoir être saisi manuellement par un utilisateur, comme illustré sur la [Fig.1].
- [0041] Le film multicouche 140 peut également être enroulé sur lui-même autour d'un cylindre central (non illustré), ce qui peut faciliter le déroulage du film support 120.
- [0042] De préférence le cylindre central est réalisé en matière recyclable, voire compostable, et par exemple en carton.
- [0043] De préférence, les étiquettes 110 autocollantes sont translucides ou transparentes.
- [0044] Les étiquettes 110 autocollantes sont planes et peuvent présenter toute forme.
- [0045] De préférence toutefois, les étiquettes 110 autocollantes présentent une forme aux bords arrondis, de sorte à pouvoir être détachées manuellement aisément du film support 120. En outre, une forme aux bords arrondis permet de limiter les amorces de rupture ou de déchirure d'une étiquette 110 autocollante.
- [0046] Par exemple, les étiquettes 110 autocollantes présentent une forme de parallélogramme dont les bords sont arrondis aux sommets, ou une forme ovoïde. En l'espèce, les étiquettes 110 autocollantes sont ovales.
- [0047] On peut prévoir un repère imprimé qui permet de bien identifier les étiquettes 110 et facilite le repérage de la zone à détacher du film support 120.
- [0048] Les étiquettes 110 autocollantes sont souples. Ainsi elles peuvent être enroulées sur elles-mêmes et leur souplesse permet de s'adapter à la morphologie de l'utilisateur, voire aux mouvements de celui-ci.
- [0049] De préférence, les étiquettes 110 comprennent, et en l'espèce sont constituées de, un film thermoscellable à base de cellophane (marque déposée).
- [0050] Avantageusement, le film thermoscellable est biodégradable, compostable, et en l'espèce certifié selon la norme EN 13432 et le label « OK COMPOST ».
- [0051] De tels films thermoscellables sont commercialisés par exemple sous la référence FBIO350 par la société FIRPLAST.
- [0052] De préférence, le film support 120 est souple.
- [0053] Par exemple, le film support 120 est un film en papier siliconé, notamment en polyéthylène (PE) souple.
- [0054] Le film support 120 est indistinctement transparent, translucide ou opaque. Il peut également porter un ensemble de marques, logos, décors, etc. et notamment de fabricants de produits cosmétiques.
- [0055] Les étiquettes 110 autocollantes sont collées sur le film support 120 grâce à une colle.

- [0056] De préférence, la colle est une colle dermique 130, de préférence transparente.
- [0057] En l'espèce, la colle est une colle utilisée dans l'industrie pharmaceutique pour la fabrication de pansements ; elle est donc totalement inoffensive pour la peau. Par exemple c'est un adhésif acrylique doux pour la peau.
- [0058] De préférence, la colle dermique est non irritante pour la peau, en l'espèce elle présente un indice d'irritation cutanée primaire non irritant au sens de la norme ISO 10993-10:2010.
- [0059] De même, la colle dermique est de préférence non sensibilisante, en particulier au sens de la norme ISO 10993-10:2010.
- [0060] Enfin, la colle dermique est de préférence non cytotoxique, en particulier au sens de la norme ISO 10993-5:2009.
- [0061] De telles colles sont commercialisées par exemple sous la référence 01 M010X4X 23 par la société GERGONNE INDUSTRIE.
- [0062] De telles colles présentent avantageusement un toucher doux. L'adhésif acrylique est doux pour la peau et présente néanmoins un bon niveau d'adhérence sur la peau ; il 'enlève proprement et facilement de la peau après utilisation.
- [0063] On peut prévoir une colle biodégradable, par exemple une colle végétale à base de caoutchouc naturel.
- [0064] De préférence, le film support 120 comprend une pluralité d'étiquettes 110 auto-collantes, disposées linéairement dans le sens d'élongation du film support 120.
- [0065] Chaque étiquette 110 autocollante est individuellement détachable du film support 120.
- [0066] Par exemple, comme illustré sur la [Fig.5], le film support 120 se présente sous la forme d'un rouleau.
- [0067] On peut prévoir que le film support 120 comprend un ensemble de prédécoupes 121, permettant de découper le film support 120 par une action manuelle.
- [0068] Dans un mode de réalisation, chaque portion de film support 120 entre deux prédécoupes 121 consécutives supporte une étiquette 110 autocollante unique, ou une pluralité d'étiquettes 110 autocollantes, détachables individuellement, comme illustré sur la [Fig.7].
- [0069] Dans un mode de réalisation, chaque portion de film support 120 entre deux prédécoupes 121 consécutives supporte une partie d'une étiquette 110 autocollante et une partie d'une autre étiquette 110 autocollante, comme illustré sur la [Fig.8].
- [0070] Les 2 modes de réalisation précédents sont combinables, comme illustré sur la [Fig.9].
- [0071] L'avantage des prédécoupes 121 est de pouvoir couper le film support 120 quand un nombre prédéterminé d'étiquettes 110 autocollantes ont été retirées du film support 120, ce qui est plus pratique, plus ergonomique, pour détacher les étiquettes 110 auto-

collantes restantes ; et plus esthétique.

- [0072] On peut aussi prévoir, comme illustré sur la [Fig.6], que le film support 120 se présente sous la forme d'un ruban comprenant un ensemble de portions, de préférence prédécoupées, selon un pliage en Z.
- [0073] On peut aussi prévoir, comme illustré sur la [Fig.4], que le film support 120 se présente sous la forme d'un ensemble de feuilles individuelles.
- [0074] Dans ce cas, on prévoit que chaque feuille individuelle est repliée sur elle-même et supporte au moins une étiquette 110 autocollante respective.
- [0075] A l'instar des feuilles de papier hygiénique, comme illustré sur la [Fig.4], les feuilles individuelles sont empilées en quinconce dans le dévidoir 200 de sorte à générer un dévidoir 200 feuille à feuille.
- [0076] Application cutanée
- [0077] En fonctionnement, un utilisateur qui souhaite tester la couleur d'un produit cosmétique sur sa peau doit appliquer ledit produit soit directement, ce qui n'est pas hygiénique, soit à l'aide d'outils, ce qui n'est pas pratique.
- [0078] Il doit en outre nettoyer la zone de sa peau où il a testé le produit. Comme exposé précédemment, cela représente une perte de temps et l'usage de produit nettoyant tel que lait démaquillant et coton à usage unique. L'origine du coton peut poser un problème éthique en fonction des conditions de travail dans le pays où le coton est récolté. Par ailleurs, le coton en tant que tel n'est pas un produit durable.
- [0079] Grâce à la présente invention, un utilisateur qui souhaite tester la couleur d'un produit cosmétique sur sa peau peut détacher une étiquette 110 autocollante du film support 120, par exemple grâce à un dévidoir 200 selon l'invention.
- [0080] Comme l'utilisateur ne manipule qu'une étiquette 110 autocollante à la fois, et que la portion du film support 120 ayant servi de support à une étiquette 110 autocollante détachée n'est pas réutilisée pour une autre étiquette 110 autocollante, les risques de contamination et de transmission de virus, par exemple tels que le COVID-19, sont limités.
- [0081] Une fois une étiquette 110 autocollante détachée du film support 120, l'utilisateur peut appliquer celle-ci sur sa peau, par exemple sur sa main. La colle dermique 130 permet de maintenir l'étiquette 110 autocollante.
- [0082] L'utilisateur peut alors appliquer le produit cosmétique, rouge à lèvres, fond de teint, etc. sur l'étiquette 110 autocollante. Il n'y a pas de contact entre le produit cosmétique et la peau, ce qui est donc sûr en termes sanitaires ; et comme l'étiquette 110 autocollante est translucide ou transparente, l'effet colorimétrique du produit cosmétique sur la peau peut être observé directement.
- [0083] Alternativement, l'utilisateur peut appliquer l'étiquette 110 autocollante détachée du film support 120 sur sa peau et faire dessiner un élément graphique dessus, ledit

élément graphique ayant vocation à être tatoué sur la peau de l'utilisateur.

[0084] Celui-ci peut ainsi prévisualiser son corps avec un tatouage ou un autre, ou repositionner l'étiquette 110 autocollante pour affiner la position exacte de son futur tatouage.

[0085] Une fois ses essais réalisés, l'utilisateur peut décoller facilement l'étiquette 110 autocollante de sa peau et jeter celle-ci, de préférence dans un récipient prévu à cet effet, ce qui permet ensuite de pouvoir composter celle-ci ; ce qui procure ainsi un gain écologique et un gain de temps certain car il n'a plus à utiliser de produits démaquillants, notamment lait et coton à usage unique.

[0086] **Nomenclature**

- 100 dispositif cosmétique
- 110 étiquette
- 120 film support
- 121 prédécoupe
- 130 colle dermique
- 140 film multicouche
- 200 dévidoir

## Revendications

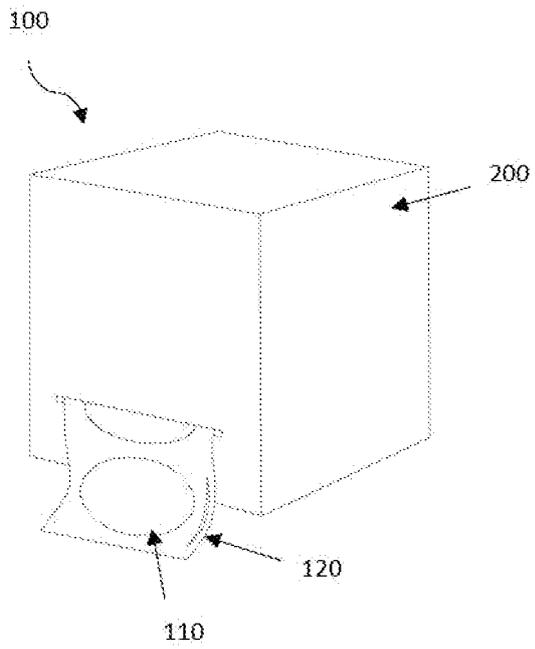
- [Revendication 1] Dispositif cosmétique (100) pour application cutanée, comprenant une étiquette (110) autocollante et un film support (120) de l'étiquette (110) autocollante sur lequel elle est collée grâce à une couche de colle (130), caractérisé en ce que l'étiquette (110) est un film biodégradable.
- [Revendication 2] Dispositif cosmétique (100) selon la revendication 1, dans lequel la colle (130) de l'étiquette (110) autocollante est une colle dermique.
- [Revendication 3] Dispositif cosmétique (100) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le film support (120) comprend une pluralité d'étiquettes (110) autocollantes, et dans lequel chaque étiquette (110) autocollante est détachable du film support (120) individuellement.
- [Revendication 4] Dispositif cosmétique (100) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le film support (120) se présente sous la forme d'un rouleau.
- [Revendication 5] Dispositif cosmétique (100) selon la revendication 1 à 3, dans lequel le film support (120) se présente sous la forme soit d'un ruban comprenant un ensemble de portions, de préférence prédécoupées, selon un pliage en Z, chaque portion supportant au moins une étiquette (110) autocollante respective ; soit d'un ensemble de feuilles individuelles, chaque feuille étant repliée sur elle-même et supportant au moins une étiquette (110) autocollante respective, les feuilles individuelles étant empilées en quinconce dans le dévidoir (200) de sorte à générer un dévidoir (200) feuille à feuille.
- [Revendication 6] Dispositif cosmétique (100) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le film support (120) présente un ensemble de prédécoupes (121), chaque portion de film support (120) entre deux prédécoupes (121) consécutives supportant soit un ensemble d'au moins une étiquette (110) autocollante ; soit une partie d'une étiquette (110) autocollante et une partie d'une autre étiquette (110) autocollante.
- [Revendication 7] Dispositif cosmétique (100) selon l'une quelconque des revendications précédentes, comprenant en outre un dévidoir (200), le dévidoir (200) comprenant le film support (120).
- [Revendication 8] Dispositif cosmétique (100) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel l'étiquette (110) autocollante est translucide ou transparente.
- [Revendication 9] Procédé de test d'un produit cosmétique, comprenant des étapes consistant à :

- Détacher une étiquette (110) autocollante d'un film support (120) sur lequel elle est collée, le film support (120) étant compris dans un dévidoir (200) du dispositif cosmétique (100) selon l'une quelconque des revendications 7 ou 8 ;
- Coller ladite étiquette (110) autocollante sur la peau d'un utilisateur ;
- Appliquer sur l'étiquette (110) autocollante un produit cosmétique ;
- Détacher ladite étiquette (110) autocollante de la peau dudit utilisateur ;
- Jeter ladite étiquette (110) autocollante dans un récipient.

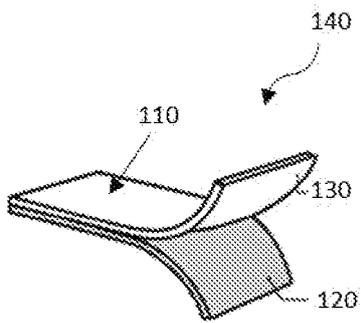
[Revendication 10] Procédé selon la revendication 9, comprenant en outre une étape consistant recycler ou composter au moins l'un parmi :

- une étiquette (110) autocollante ;
- tout ou partie du film support (120).

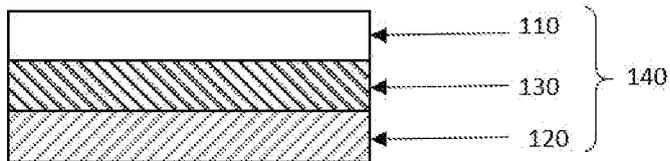
[Fig. 1]



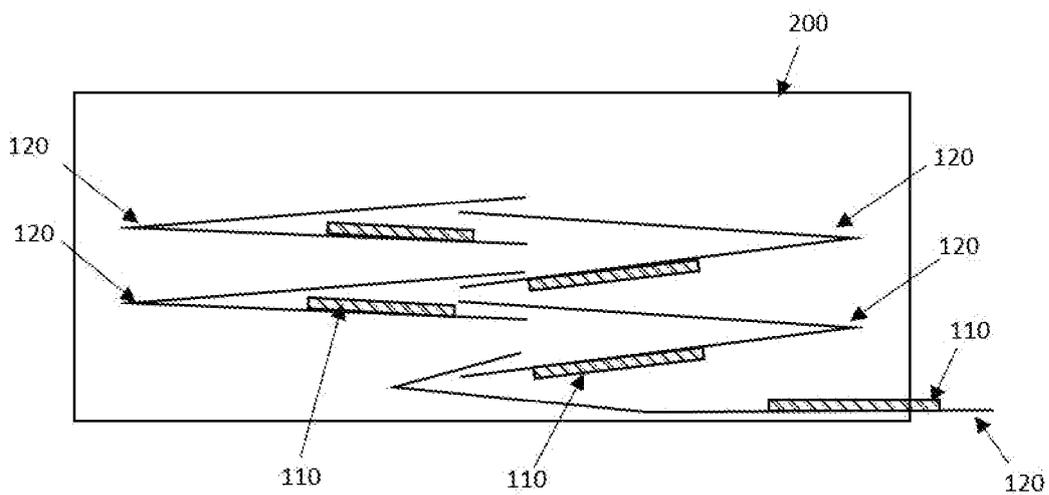
[Fig. 2]



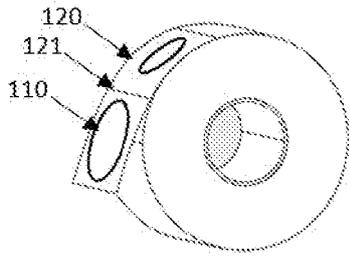
[Fig. 3]



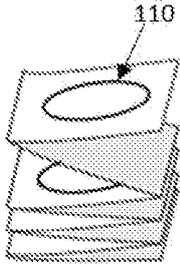
[Fig. 4]



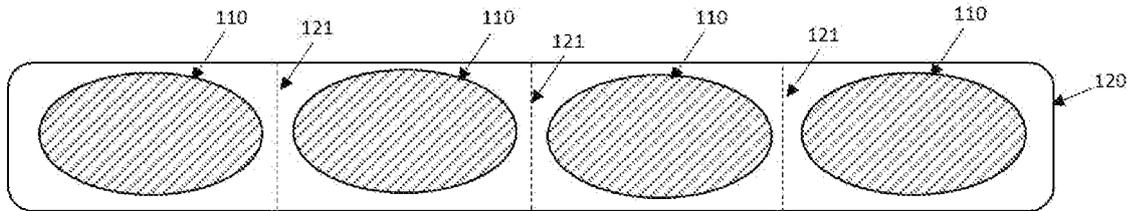
[Fig. 5]



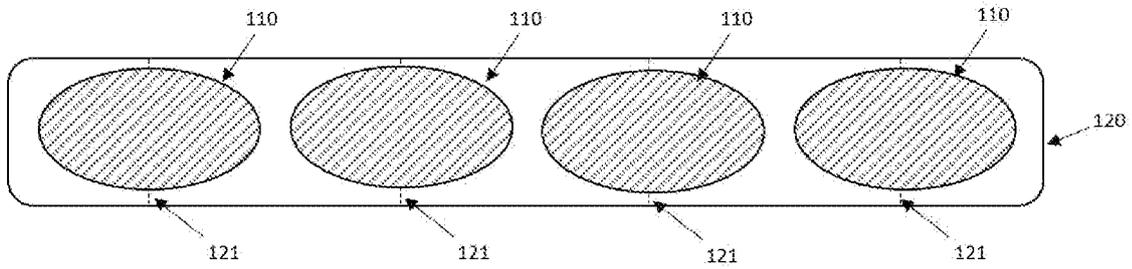
[Fig. 6]



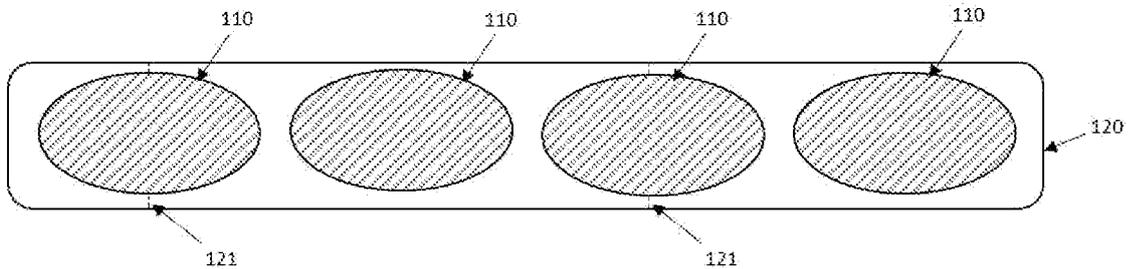
[Fig. 7]



[Fig. 8]



[Fig. 9]



**RAPPORT DE RECHERCHE  
 PRÉLIMINAIRE**

 établi sur la base des dernières revendications  
 déposées avant le commencement de la recherche

 N° d'enregistrement  
 national

 FA 893021  
 FR 2105204

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
Y	US 2011/067718 A1 (LEE BONNIE [US]) 24 mars 2011 (2011-03-24) * alinéa [0023] - alinéa [0025]; figures 5,6 *	1-10	A45D40/00 A45D97/00
Y	US 6 035 867 A (BARRICK JUDITH I [US]) 14 mars 2000 (2000-03-14) * revendication 18 *	8	
Y	EP 2 191 810 A1 (NICHIBAN KK [JP]; KAZKI INTERNAT CORP [JP]) 2 juin 2010 (2010-06-02) * alinéa [0084] *	1-10	
Y	WO 2006/124311 A2 (3M INNOVATIVE PROPERTIES CO [US]) 23 novembre 2006 (2006-11-23) * abrégé; figure 2c *	5	
Y	US 6 309 750 B1 (REVILL MORTEN [NO]) 30 octobre 2001 (2001-10-30) * alinéa [0025] *	6	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			A45D A61Q A61K
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
24 novembre 2021		Zattoni, Federico	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		.....	
		& : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 2105204 FA 893021**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.  
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **24-11-2021**  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2011067718	A1	24-03-2011	AUCUN	
-----				
US 6035867	A	14-03-2000	AUCUN	
-----				
EP 2191810	A1	02-06-2010	AU 2008305253 A1	02-04-2009
			BR PI0817020 A2	07-10-2014
			CA 2698827 A1	02-04-2009
			CN 101801322 A	11-08-2010
			CN 101842075 A	22-09-2010
			EP 2191810 A1	02-06-2010
			EP 2193769 A1	09-06-2010
			ES 2428382 T3	07-11-2013
			HK 1144667 A1	04-03-2011
			HK 1145432 A1	21-04-2011
			JP 4672799 B2	20-04-2011
			JP 4755284 B2	24-08-2011
			JP W02009041121 A1	20-01-2011
			JP W02009041122 A1	20-01-2011
			KR 20100075449 A	02-07-2010
			KR 20100075450 A	02-07-2010
			MY 148572 A	30-04-2013
			RU 2010116729 A	10-11-2011
			TW 200918636 A	01-05-2009
			US 2010217171 A1	26-08-2010
			US 2010282269 A1	11-11-2010
			WO 2009041121 A1	02-04-2009
			WO 2009041122 A1	02-04-2009
-----				
WO 2006124311	A2	23-11-2006	EP 1888437 A2	20-02-2008
			US 2006255057 A1	16-11-2006
			WO 2006124311 A2	23-11-2006
-----				
US 6309750	B1	30-10-2001	AU 1294001 A	08-05-2001
			US 6309750 B1	30-10-2001
			US 2002110671 A1	15-08-2002
			WO 0130588 A1	03-05-2001
-----				